



De la réunion du 20 juin 2025

1. La direction a-t-elle établi une organisation pour les élections qui auront lieu du 23 au 27 juin comme indiqué dans le Protocole Accord Préélectoral ?

La direction nous informe qu'une salle est prévue c'est la salle BAMAKO, une permanence est prévue :

- le lundi de 10h à 17h en continue
- les mardi, mercredi et jeudi de 9h à 17h en continue
- le vendredi arrêt à 12h.

Les élus CFDT ont fait remarquer que c'était risqué de ne pas avoir prévu de planning de passage et que celui-ci soit transmis aux réunions d'équipe lundi matin. Il faut bien que le salarié soit muni de son téléphone portable et de ses codes.

2. Quelle(s) action(s) la direction compte-t-elle mettre en place pour obtenir les nouveaux objectifs du critère SLA en rapport avec l'accord d'intéressement triennal de 2025 ?

La direction reviendra vers nous pour voir quels sont les critères.

La CFDT demande s'il est possible d'avoir une intervention pour nous expliquer ces nouveaux critères lors d'un prochain CSE.

3. Est ce que la participation au réveil musculaire est un critère de motivation pour une éventuelle embauche ou une prolongation de mission intérimaire ?

La direction nous informe que le réveil musculaire est souhaitable mais pas obligatoire.

4. Pouvons nous avoir un retour sur le nouveau prestataire d'emballage ?

Il y a de plus en plus d'activités qui leur sont transmises et la direction nous indique qu'elle nous fera un retour lors du CSE de septembre.

5. Pourriez vous revoir avec Randstad et le service pôle santé pour que les agents de maîtrise soient au courant des visites médicales du personnel intérimaire ?

C'est en rodage, la direction prend le point.

6. Comment est remplacé un salarié qui part en "congés longue durée" avant sa retraite ?

Dans la plupart du temps, c'est avant le départ en retraite que le remplacement à lieu.

7. Avez-vous trouvé une solution pérenne ainsi que les zones d'implantation pour les panneaux d'affichage ?

La direction nous précise qu'elle a commandé des panneaux d'affichage et qu'ils seront mis à la même place que les panneaux temporaires.

8. A quand va être remis le samedi travaillé qui était prévu le 14 juin concernant la zone emballage C4 ?

Le samedi dépendait de la maintenance, il sera repositionné plus tard.

Vos délégués CFDT

<http://cfdt-manitou.wix.com/cfdt> cfdt.manitou@hotmail.fr

